

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être ~~dûment~~ correctement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-613378

267863

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

9297

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ALLALI TARIK

Date de naissance :

11/01/1971

Adresse :

16, rue Oukhawane CASABLANCA

Tél. :

2661 926713

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des actes
Maladie	Relax		<p>INP : 091051741 Dr. Richard ABITAN Chirurgien Digestif et Gastro- 22, Rue Naji Al Ahoud - Casablanca Tel. 05 22 44 78 - Fax : 05 22 48 16 site : www.richardabitant.com</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Pharmacie la Kasbah
 Cachet du Pharmacien
 ou du Fournisseur
 DR. B.I.B.
 Cité de l'Air N°7/9
 Tél. 05 37 80 57 72
 02037108

Date

Montant de la Facture

2093.70 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du praticien et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

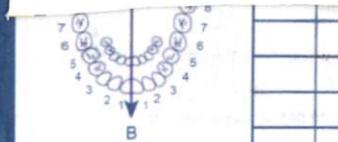
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	



L U T
 E X P
 132,00
 2024
 0922 000



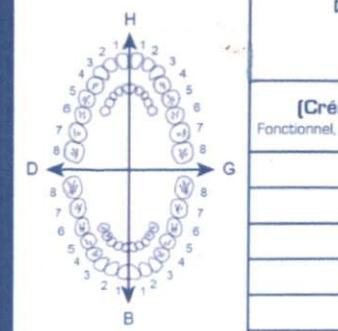
132,00



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



132,00

DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Vitamine D3 B.O.N.® 200 000 UI/1 ml



Docteur Richard ABITTAN
CHIRURGIEN DES HÔPITAUX
Ancien assistant des Hôpitaux de Paris
CHIRURGIE DIGESTIVE
CHIRURGIE COELIOSCOPIQUE
ENDOCRINIERE ET VASCULAIRE
CHIRURGIE DE L'OBESITE

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

Casablanca, le 17 /04 / 2023

Nom du patient : Mme. LAABAR MERYEM

- 1/ Lovenox 0.4 ml ou Novex= 7 boites de 2 = (14 injections)
2/ Oedes 40 mg (injectable) N°5
ou Esoméprazole 40 mg (injectable) N°5
ou Inexium 40 (injectable) 1 boite
3/ Hydroxo = 1 boite
4/ Doliprane 1 g suppo = 2 boites
5/ Tramal 100 mg suppo = 1 boite
6/ Bactospray
7/ Fucidine pommade
8/ Compresses stériles (1 petite boite)
9/ Bétadine Mousseuse
10/Vit D3 BON = 1 boite
11/CHAUSSETTES DE CONTENTION N° 2

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

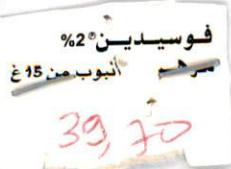
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Lovenox 4000Uantixa Inj b2
P.P.V : 138,10 DH
6 118001 080472

Dr. Richard ABITTAN
Chirurgien Digestive et Obésité
22, Rue Najib Mahfoud - Casablanca
Tél: 05 22 22 43 78 - Fax: 05 22 48 36 42
site web: richard-abittan.com



22, Rue Najib Mahfoud (ex. rue ollier) - Quartier Gauthier - Casablanca
Tél. 05 22 22 43 78 - 05 22 48 36 42 - 05 22 26 82 00 - Télécopie. 05 22 26 82 00 - e-mail : richard.abittan@gmail.com
Sites web : www.richard-abittan.com www.richard-abittan.fr www.richard-abittan-coelioscopie.com



LOT: 20730
EXP: 06/2024

COOPER PHARMA
PPV: 376,00 DH